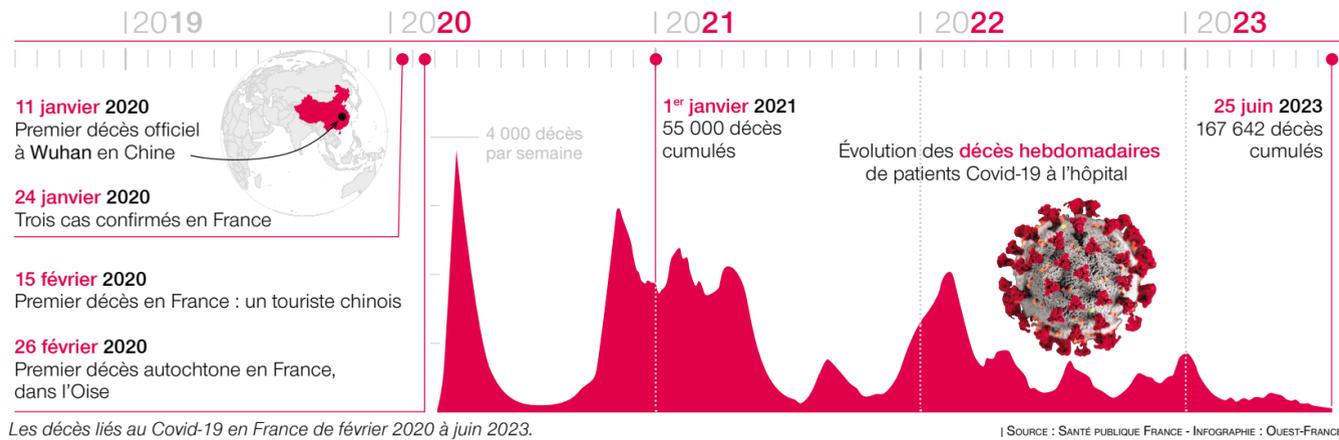


Covid-19 : « Ce premier décès nous a marqués »

Il y a cinq ans, le 15 février 2020, un touriste chinois de 80 ans devenait la toute première victime de la pandémie sur le sol français. Le Pr Yazdan Yazdanpanah se souvient.



Les décès liés au Covid-19 en France de février 2020 à juin 2023.

15 février 2020, un premier décès lié au Covid-19 est annoncé sur le sol français et en Europe. C'est un touriste chinois de 80 ans, l'un des trois premiers malades diagnostiqués en France. Le patient est décédé la veille au soir. Le Pr Yazdan Yazdanpanah, alors chef du service d'infectiologie de l'hôpital Bichat, se souvient : « L'homme de 80 ans a été placé en réanimation chez nous. Sa fille aussi a été hospitalisée. Nous avons déjà hospitalisé un couple de Chinois, plus jeunes. Le couple a pu repartir à Wuhan mais ce monsieur est mort. Ce premier décès nous a marqués. »

Le nombre d'hospitalisations se multiplie rapidement et tout le monde n'apparaît pas égal face à la maladie : « Les infirmières ont été les

premières à indiquer que les cas graves étaient beaucoup plus souvent des hommes. »

« C'était très étonnant »

Avec l'accord des cinq premiers patients, des tests d'excrétion virale sont réalisés. « Nous avons reçu les résultats mi-février. Les femmes avaient une très forte charge virale, même si l'une commençait juste à avoir des symptômes. C'était très étonnant. » Les premiers articles scientifiques prouvant la contagion par les personnes asymptomatiques sortirent à la mi-mars.

Les malades les plus en danger sont des hommes, âgés ou présentant des comorbidités : « Dans les infections respiratoires, les comor-

bidités habituelles sont le diabète, les maladies cardiovasculaires et les autres pathologies respiratoires, détaille le Pr Yazdanpanah. Ce sont également les infirmières qui ont signalé le nombre inhabituel de personnes obèses », une comorbidité atypique pour ce type de maladies.

Le 26 février, un enseignant résidant à Crépy-en-Valois (Oise), sans rapport avec la Chine, décède à la Pitié-Salpêtrière. « C'était le signe qu'il y avait déjà beaucoup de cas, symptomatiques ou non », commente le directeur de l'agence ANRS/maladies émergentes, créée en janvier 2021 en réaction à la pandémie.

Les touristes chinois n'étaient pas les premiers malades sur le sol français. Une étude rétrospective sur des

prises de sang a montré que le Covid avait déjà fait son entrée, dès décembre 2019, dans le secteur de l'aéroport Charles-de-Gaulle. « À partir de la mi-février, on a compris que la dynamique de l'épidémie était exponentielle. » Que la dramatique situation du nord de l'Italie arriverait bientôt en France « et que si on prenait une décision, elle n'aurait d'effet qu'avec trois semaines de retard ». Le premier confinement entre en vigueur le 17 mars.

En 2020 et 2021, le Covid-19 a été la troisième cause de mortalité dans l'Hexagone, derrière le cancer et les maladies de l'appareil circulatoire. Fin juin 2023, le Covid-19 avait tué 167 642 personnes en France.

Philippe RICHARD.

Des pesticides dans « 100 % » des fleurs

Une enquête de l'UFC-Que Choisir confirme la présence de substances cancérigènes et de perturbateurs endocriniens.

Elle a choisi le jour de la Saint-Valentin, propice aux achats de bouquets de fleurs, pour dévoiler son enquête : les fleurs coupées sont « massivement contaminées » par les pesticides, confirme l'UFC-Que Choisir.

Que dévoile l'étude ?

Chrysanthèmes, roses... Les tests ont été réalisés sur des bouquets de diverses provenances (grande distribution, fleuristes, vente en ligne). C'est bien simple : « 100 % des fleurs sont contaminées », avec « jusqu'à quarante-six résidus de pesticides différents sur un même bouquet », écrit l'association de consommateurs, dans un communiqué publié vendredi. Parmi ces pesticides, « des cancérigènes avérés et des perturbateurs endocriniens qui menacent directement la santé de ceux qui les manipulent quotidiennement ».

D'où viennent ces fleurs ?

85 % des bouquets sont composés de fleurs importées. Y compris de pays autorisant l'usage de substances interdites en Europe, souligne l'UFC-Que Choisir. Qui conseille les fleurs françaises, de saison et bio. « L'ensemble de la filière respecte la réglementation en vigueur », répond



Les fleurs coupées sont massivement contaminées, selon l'UFC-Que Choisir.

PHOTO : ARCHIVES MARC OLLIVIER, O.F.

pour sa part Valhor, le représentant des professionnels de l'horticulture.

Quels risques sanitaires ?

La dangerosité des pesticides a été mise en lumière par le récent combat d'une fleuriste nantaise exposée aux pesticides durant sa grossesse, après le décès de sa fille d'une leucémie. Sa demande d'indemnisation a été rejetée. Le mois dernier, l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) a été missionnée pour une expertise du risque encouru pour les fleuristes.

Les Français reportent l'achat de meubles

Le secteur du meuble français est à la peine depuis fin 2022. Et fait face à la concurrence du hard discount et de l'occasion.

Le bilan est rude. Après un repli de -2,5 % en 2023, le marché du meuble tombe à -5,1 % en 2024 (en valeur), ce qui représente un volume de -20 % d'objets vendus depuis 2019. Des difficultés qui se traduisent notamment par la suppression de 91 emplois chez Maisons du Monde, après la liquidation judiciaire d'Habitat, fin 2023. « Cette diminution s'explique principalement par l'inquiétude des ménages face au contexte économique et aux difficultés du marché immobilier », analyse la filière. Moins de déménagements, moins d'achats de mobilier.

L'ameublement résiste tout de même, grâce à la tendance du confort à la maison. La literie enregistre ainsi une baisse d'activité deux fois moins rapide que le secteur en 2024 (-2,1 %). Mais ces arguments marketing sont en partie captés par le hard discount importé de Chine, pourtant confronté à un recul en 2024. Pour contrer cette « concurrence déloyale », la filière demande « un encadrement » et « une surveillance accrue du respect des réglementations ».

Autre « concurrence », propulsée par la baisse du pouvoir d'achat : la seconde main, qui a conquis 25 %



Maisons du Monde a dû supprimer 91 emplois. PHOTO : M. COHEN, HANS LUCAS VIA REUTERS

des intentions d'achat des Français, selon une étude du Codifab de 2024.

Les initiatives se multiplient, pour avoir une part du gâteau, « mais le modèle économique est très compliqué à trouver ». Concernant son attrait écologique, le marché du neuf réclame de pérenniser l'affichage de l'écocontribution sur les étiquettes, obligatoire jusqu'en 2026. Sinon, cela « empêcherait de tracer ceux qui ne participent pas à cet effort » pour financer le recyclage.

Mathilde GUILBAUD.

Chaudières à gaz : la TVA va doubler le 1^{er} mars

Le gouvernement invoque une mesure à caractère environnemental. Mais dans l'immédiat, cette disposition du budget 2025 va surtout renchérir le coût pour les ménages.

La TVA sur la fourniture et la pose des chaudières à gaz passe à 20 % le 1^{er} mars, contre 10 % aujourd'hui. La mesure figure dans le budget de l'État, récemment adopté.

« Le passage à 20 % va générer un surcoût moyen d'environ 500 €, calcule Cyril Radici, du Synasav (le Syndicat des entreprises de maintenance). Sachant qu'une chaudière coûte en moyenne 5 000 €. »

Le gouvernement invoque « la mise en cohérence avec le droit de l'Union européenne et l'incitation à recourir aux énergies renouvelables ». En clair, accroître la TVA sur les chaudières à gaz devrait conduire les consommateurs à se tourner vers la pompe à chaleur électrique. Pas sûr que ce soit efficace... Car, en moyenne, une pompe à chaleur coûte trois fois plus cher qu'une chaudière à gaz.

Certes, il existe les aides MaPrimeRénov'. Mais le dispositif est d'une extrême complexité. Et son enveloppe a été ramenée à 2 milliards dans le budget 2025 (au lieu de 3 en 2024).

« Un peu navrant »

Bref, dans l'immédiat, la hausse de la TVA va surtout remplir les caisses de l'État (de 150 millions d'euros par an) et renchérir la facture des clients. « C'est un peu navrant, vu les problèmes de pouvoir d'achat, poursuit Cyril Radici. D'autant qu'un changement de chaudière est souvent contraint. Il se fait en général après une panne, qui ne peut pas être réparée. »

La note est particulièrement salée pour les chaudières à très haute performance énergétique (THPE). Ces appareils bénéficiaient jusqu'en

décembre d'une TVA à 5,5 %. Elle est passée à 10 % le 1^{er} janvier 2025, par arrêté. Et donc à 20 % le 1^{er} mars.

« On aurait préféré un calendrier davantage étalé, note le directeur du Synasav. Sachant que le gaz va se verdier dans les années à venir. En tentant de détourner les ménages des chaudières, notamment des plus performantes, le gouvernement se prive d'une solution d'avenir pour la décarbonation. »

Il ne reste donc que deux semaines pour profiter de la TVA à 10 %. Les foyers peuvent encore en bénéficier même si l'installation a lieu après le 1^{er} mars. À condition, précise le texte budgétaire, que le chantier ait fait l'objet « d'un devis daté, accepté par les deux parties, et ayant donné lieu à un acompte encaissé avant le 1^{er} mars 2025 ».



La TVA sur les chaudières évolue le 1^{er} mars. PHOTO : ARCHIVES DAVID ADEMÁS, O.F.

À noter que la TVA sur l'entretien et la réparation des chaudières THPE reste, elle, à 5,5 %.

Jacques SAYAGH.

Le monde et la France en bref

Le Japon ouvre ses réserves stratégiques de riz

Pas de pénuries ni de tremblements de terre, mais une flambée des prix du riz. Pour enrayer cette hausse, le gouvernement japonais va débloquent ses réserves stratégiques (environ 1 million de tonnes), constituées depuis trente ans pour répondre aux situations d'urgence. 210 000 tonnes de cet aliment de base vont être mises sur le marché.



L'image du jour. Ces cabiais, de gros rongeurs, sont devenus verts. En cause : des cyanobactéries qui ont envahi le lac Salto Grande, à la frontière de l'Argentine et de l'Uruguay, en raison de températures très élevées. PHOTO : JUAN MABROMATA, AFP

La « taxe Gafa » dans le viseur de Donald Trump

Durant le premier mandat de Donald Trump, le Parlement français avait adopté la « loi Gafa » prévoyant de taxer à 3 % les revenus d'une trentaine de grandes sociétés du numérique. La Maison-Blanche se plaint que la France et le Canada se servent de ces taxes pour collecter individuellement plus de 500 millions de dollars par an auprès d'entreprises américaines. Elle menace de riposter.

Apple accusé d'avoir écouté ses utilisateurs en France avec Siri

Une plainte déposée par la Ligue des droits de l'homme accuse Siri, l'assistant vocal d'Apple, de présenter sur ses produits phares, d'avoir récolté en 2019 des données, sans recueil du consentement d'utilisateurs français.

La justice californienne, elle, étudie un recours collectif accusant Apple d'avoir exploité sans consentement des conversations privées entre 2014 et 2024, à des fins commerciales. Apple a réfuté ces accusations... mais a ouvert un fonds d'indemnisation afin d'empêcher de nouvelle procédure aux États-Unis.

La liaison aérienne entre Pau et Paris-Orly remise en service

Transavia avait arrêté d'exploiter la liaison entre Pau (Pyrénées-Atlantiques) et Paris-Orly en octobre, faute de rentabilité, au grand dam du maire de la capitale du Béarn, François Bayrou. La compagnie française Amelia reprendra le flambeau à partir de

lundi, alors que l'actuel Premier ministre a récemment déclaré se servir de « toutes les armes à la disposition d'un élu, d'un décideur politique » pour rouvrir la liaison.

Petite révolution dans les paris hippiques

Jeudi, le Conseil constitutionnel a donné son feu vert à deux nouvelles possibilités de paris : le live betting (action de miser en direct lors de l'événement) sur les courses actuelles et des paris sur quelque 150 000 courses historiques, « dans des conditions permettant de préserver leur intégrité », selon le communiqué des deux sociétés mère (France Galop et SETF). C'est la première extension du périmètre du pari mutuel hippique depuis 1891.

Erratum sur le nombre d'allocataires du RSA

Dans notre édition de ce vendredi 14 février, il y a eu une inversion dans le tableau présentant le nombre de bénéficiaires de la Prime d'activité et du Revenu de solidarité active (RSA). Comme l'indiquait l'article, les allocataires du RSA en France sont bien 1,89 million, tandis que les bénéficiaires de la prime d'activité représentent 4,45 millions de personnes... et non l'inverse.

La Banque européenne mise sur la France

Détenue par les États membres, la BEI joue un rôle important mais méconnu dans le financement de l'économie.

Sa signature peut faire la différence. Permettre de gagner la confiance d'autres partenaires bancaires. Si on la connaît mal, la Banque européenne d'investissement (BEI) joue pourtant un rôle important dans le financement de nombreux projets en France.

Cette banque publique créée en 1958 est l'un des outils d'intervention de l'Europe dans le secteur économique. Principale originalité de cette structure, basée à Luxembourg : elle est détenue par les États membres avec, pour chacun, une part de capital correspondant à son produit intérieur brut (PIB).

En 2024, la BEI a investi 80 milliards d'euros. La France arrive en tête, avec 12,6 milliards d'euros. Plus des deux tiers de cette somme ont été consacrés à des projets liés au climat, au financement de start-up, de PME, d'infrastructures de mobilité.

Sept milliards d'euros ont été consacrés à des projets en faveur des énergies renouvelables, des mobilités propres et de l'efficacité énergétique. Comme le prêt de 334 millions accordé au projet Verkor pour sa giga-usine de batteries électriques à Dunkerque.



La BEI a investi dans des projets français liés aux énergies renouvelables et aux mobilités propres. PHOTO : T. BRÉGARDIS, O.F.

par la BEI, 20 % par la Commission européenne ainsi que d'autres partenaires financiers. « Les trente-neuf opérations d'investissement ont représenté un montant record de 1,96 milliard d'euros et permis de soutenir le financement de l'innovation et des start-up dans une période difficile pour les levés de fonds. »

La BEI est enfin partie prenante d'un autre outil géré pour le compte de la Commission : l'Europe Innovative Council, qui prend des participations directement dans des sociétés.

Patrice MOYON.